

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. JUNIK Pascal	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LE FAOU Michel	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme ROUX Isabelle
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SILVESTRE Claude
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	
Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. COURTECUISSÉ Patrick	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :


Mme ARAGONES Claire

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2024/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 27 juin 2024

N° 2024-093	COMMANDE PUBLIQUE – Approbation de l’avenant n°2 au marché des Espaces Verts n°20TEFS01 « Entretien des espaces verts communautaires et travaux de créations paysagères et de plantations »
--------------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la commande publique notamment l’article R 2194-8 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 13 juin 2024 ;*
- *Vu la décision de la commission d’appel d’offres en date du 21 juin 2024.*

LMV a attribué par délibération du 23 juillet 2020, le marché public n°20TEFS01 « accord cadre relatif à l’entretien des espaces verts communautaires et travaux de créations paysagères et de plantations ». Ce marché public passé sous une procédure formalisée d’appel d’offres ouvert pour une durée de 4 années arrive à terme le 31 août 2024.

Afin de préparer au mieux le nouveau marché, compte tenu de l’ajout de nouveaux sites tels que la zone d’activités des Hauts Banquets et de le prévoir sur une année civile, soit à compter du 1^{er} janvier 2025, il est proposé au conseil communautaire de valider un avenant à ce marché d’une durée de 4 mois. Il est précisé que cette modification de marché intervient dans le cadre de l’article R 2194-8 du code de la commande publique, soit une modification de faible montant. Pour un marché de service, la modification ne peut excéder 10 % du montant du marché.

A ce jour, le montant d’exécution de ce marché est de 901 000 € depuis le 1^{er} septembre 2020.

Le montant pour cet avenant est de 66 894.65 € HT.

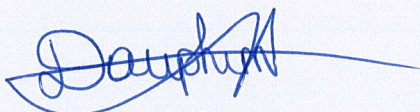
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la modification n°2 au marché 20TEFS01 « accord cadre relatif à l’entretien des espaces verts communautaires et travaux de créations paysagères et de plantations » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification de marché ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

